

pour la deuxième phase (1984-1988) de la Décennie et le prie de présenter un rapport à cet égard à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1983;

9. *Prend note en outre* de la création du Comité de coordination interorganisations, comprenant l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, l'Union africaine des postes et des télécommunications, la Commission économique pour l'Afrique, l'Union internationale des télécommunications, l'Union panafricaine des télécommunications, l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont l'objectif est d'harmoniser et de coordonner les études en vue de l'exécution rapide du projet de système régional de communications par satellite pour l'Afrique;

10. *Demande à nouveau* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à intensifier ses efforts en vue d'aider le Comité de coordination interorganisations dans l'étude sur le système régional de communications par satellite pour l'Afrique et de prêter assistance aux Etats africains pour l'exécution intégrale du programme de la première phase de la Décennie;

11. *Prie* le Secrétaire général de fournir à la Commission économique pour l'Afrique, organisme promoteur dans l'exécution du programme de la Décennie, les ressources financières et autres, en utilisant notamment autant que possible des fonds extra-budgétaires et les ressources existantes, devant lui permettre de tenir la cinquième réunion technique consultative qui doit être organisée en 1983 et d'achever l'élaboration du plan d'action pour la deuxième phase de la Décennie;

12. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à présenter des rapports intérimaires sur l'exécution du programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique;

13. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/141. Remerciements adressés au Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Notant que l'actuel Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche quittera prochainement ses fonctions,

Consciente de la contribution qu'a apportée, sous sa direction, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social, grâce à la formation et à la recherche,

1. *Exprime sa gratitude et ses sincères remerciements* à M. Davidson Nicol pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions de Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;

2. *Adresse ses meilleurs vœux* de succès à M. Nicol dans ce qu'il entreprendra à l'avenir.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/142. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/75 du 4 décembre 1981, relative à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

Reconnaissant la valeur et l'utilité de la recherche sur l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies et des études sur le futur ayant trait aux stratégies du développement, entreprises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

Reconnaissant le rôle que joue l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en venant en aide, par les services de formation et les autres services relevant de sa compétence, aux membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres fonctionnaires nationaux s'intéressant aux travaux de l'Organisation,

Consciente que la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche demeure précaire et appelant l'attention sur les recommandations du Corps commun d'inspection concernant le financement de l'Institut²⁵,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche²⁶ et de sa déclaration liminaire faite devant la Deuxième Commission, le 5 octobre 1982²⁷;

2. *Se félicite* de la place que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche continue actuellement d'accorder à la formation et à la recherche en matière économique et sociale et de ce qu'il ait été prévu des projets spécialement consacrés aux problèmes qui se posent dans les secteurs identifiés par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires, dans les décisions pertinentes qu'elle a prises à sa vingt-neuvième session et lors des sessions suivantes ainsi que dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁸, compte tenu des déclarations relatives au programme de travail de l'Institut qui ont été faites à la session en cours;

3. *Se félicite également* des efforts accomplis par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en vue de renforcer la coordination de ses activités et sa coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, en particulier

²⁵ A/35/181, annexe, par. 62, 109 et 110.

²⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 14 (A/37/14).

²⁷ *Ibid.*, trente-septième session, Deuxième Commission, 6^e séance, par. 13 à 19.

²⁸ Résolution 35/56, annexe.

l'Université des Nations Unies, et de la persistance de ces efforts;

4. *Se félicite en outre* des mesures prises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche conformément aux résolutions 35/53 B et 36/75 de l'Assemblée générale, en date des 5 décembre 1980 et 4 décembre 1981, et demande à l'Institut de continuer à organiser son programme de travail et ses activités et à ajuster ses dépenses d'administration de manière que le montant estimatif de ses dépenses ne dépasse pas le montant estimatif de ses recettes;

5. *Prie instamment* les Etats qui n'ont pas encore versé de contributions à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de le faire et demande à tous les pays donateurs, en particulier à ceux dont la contribution n'est pas à la mesure de leurs moyens, d'accroître leurs contributions volontaires afin que l'Institut puisse faire face à ses besoins;

6. *Prie* les Etats Membres d'annoncer leurs contributions volontaires annuelles sous peu, si possible lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement;

7. *Prie* le Secrétaire général d'étudier toutes les possibilités de financement de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de façon à établir ce financement sur une base plus prévisible, plus sûre et plus continue, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, en gardant à l'esprit l'article VIII du statut de l'Institut²⁹ ainsi que les vues émises à la session en cours de l'Assemblée.

109^e séance plénière
17 décembre 1982

37/143. Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2951 (XXVII) du 11 décembre 1972, 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, 3313 (XXIX) du 14 décembre 1974, 3439 (XXX) du 9 décembre 1975, 31/117 et 31/118 du 16 décembre 1976, 32/54 du 8 décembre 1977, 33/108 du 18 décembre 1978, 34/112 du 14 décembre 1979, 35/54 du 5 décembre 1980 et 36/45 du 19 novembre 1981,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université³⁰ et le rapport sur l'Université établi par le Corps commun d'inspection³¹,

Notant avec satisfaction qu'un terrain a été offert à l'Université des Nations Unies grâce à la générosité des autorités municipales de la ville de Tokyo et que des mesures sont actuellement prises par le Gouvernement japonais en vue de construire un bâtiment qui constituera le siège permanent de l'Université, conformément aux dispositions de l'Accord du 14 mai 1976 conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Japon en ce qui concerne le siège de l'Université,

²⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes*, point 45 de l'ordre du jour, document A/6875, annexe III.

³⁰ *Ibid.*, trente-septième session, Supplément n° 31 (A/37/31).

³¹ A/37/111.

Prenant note de la décision 5.2.3 adoptée le 7 octobre 1982 par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa cent quinzième session,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport établi par le Corps commun d'inspection³¹ et des observations y relatives du Secrétaire général³², rapport qui souscrit notamment aux nouvelles orientations de l'Université des Nations Unies et à l'élargissement de son champ intellectuel qu'indique sa perspective à moyen terme (1982-1987) comportant les cinq thèmes suivants :

a) Paix, sécurité, résolution des conflits et transformation mondiale;

b) Economie mondiale;

c) Faim, pauvreté, ressources et environnement;

d) Développement humain et social et coexistence des peuples, des cultures et des systèmes sociaux;

e) Science et technique et leurs implications sociales et morales;

2. *Note avec satisfaction* que, avec l'adoption de la perspective à moyen terme, un nouvel accent a été mis sur l'approche pluridisciplinaire et intégrée de la recherche de solutions aux problèmes mondiaux urgents, conformément à la Charte de l'Université des Nations Unies;

3. *Note également avec satisfaction* que, conformément à son principe de la continuité dans le changement, l'Université des Nations Unies a conservé l'esprit dynamique de ses programmes initiaux et a élargi les bases jetées durant ses premières années d'existence;

4. *Se félicite* que la recherche, la formation supérieure et la diffusion des connaissances soient envisagées dans la perspective à moyen terme comme un programme unique de l'Université des Nations Unies divisé en sous-programmes correspondant aux cinq thèmes;

5. *Note avec satisfaction* que l'Université des Nations Unies entreprend de plus en plus d'activités en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes et les institutions spécialisées, particulièrement les institutions des Nations Unies consacrées à la recherche et à la formation, et prie instamment l'Université de continuer à intensifier sa coopération et la coordination de ses activités avec ces institutions et avec les services compétents au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sa collaboration avec les organisations universitaires et scientifiques internationales;

6. *Encourage* l'Université des Nations Unies à rechercher et développer des relations novatrices, fructueuses et variées avec d'autres institutions, conformément à sa Charte, pour contribuer à la mise en œuvre effective de la perspective à moyen terme et parvenir à élargir sa portée et accroître sa décentralisation, en assurant l'épanouissement continu de solides communautés universitaires et scientifiques en tous lieux, en particulier dans les pays en développement;

³² A/37/111/Add.1.